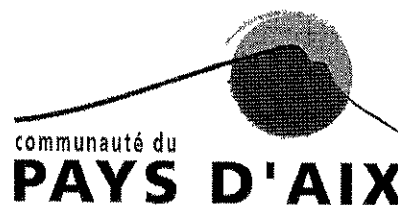


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013_B258-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B258

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de bureau (n° 13M020 et 13M021)

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron –

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri –

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Gérard BRAMOULLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de bureau (n°13M020 et 13M021)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ces marchés, qui vous sont soumis pour autorisation de signature, ont pour but d'assurer le renouvellement d'un marché existant, en matière de mobilier de bureau : plans de travail, rangements, fauteuils et chaises. Ils couvrent les besoins de l'ensemble de l'établissement.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

L'appel d'offres objet du présent rapport concerne objet l'achat de mobilier de bureau se déclinant en deux gammes de fournitures:

- une gamme Standard destinée à équiper la majorité des bureaux
- une gamme Direction avec des finitions différentes destinée aux bureaux des directeurs et directeurs généraux.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Conformément à l'article 10 du Code des marchés publics, la consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en **deux lots** :

- ✓ Lot 1 : plans de travail et rangement
- ✓ Lot 2 : fauteuils et chaises

Chaque lot est traité à prix unitaires, à bons de commande, avec minimum et maximum, en application de l'article 77 du Code des marchés publics :

- Lot 1 : Minimum : 20 000 € HT/an ; Maximum : 80 000 € HT/an.
- Lot 2 : Minimum : 10 000 € HT/an ; Maximum : 40 000 € HT/an.

L'estimation est la suivante :

- Lot 1 : 51.000 € HT.
- Lot 2 : 23.000 € HT.

Les marchés sont passés pour une durée d'un an et reconductibles trois fois.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans les journaux suivants, ainsi que sur le profil acheteur achatpublic.com :

JOUE :	03/04/2013	La Provence :	04/04/2013
BOAMP :	03/04/2013	Plateforme achatpublic :	29/03/2013

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations – coefficient de pondération 80 %
- 2 – Valeur technique – coefficient de pondération 10 %
- 3 – Délai de livraison des articles du BPU - coefficient de pondération 10 %

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 14 juin 2013, a décidé d'attribuer :

- le marché n° 13M020 (lot 1), relatif à la fourniture de plans de travail et rangements, à la société SNS BUREAUX pour un montant de 53.221,30 €HT ;
- le marché n°13M021 (lot 2), relatif à la fourniture de chaises et fauteuils, à la société MAJENCIA pour un montant de 20.617,82 €HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 14 juin 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M020 (lot 1), relatif à la fourniture de plans de travail et rangements, à la société SNS BUREAUX pour un montant de 53.221,30 €HT et le marché n°13M021 (lot 2), relatif à la fourniture de chaises et fauteuils, à la société MAJENCIA pour un montant de 20.617,82 €HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de bureau (n° 13M020 et 13M021)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



- 3 JUIL. 2013